

Modalités d'inscription et de participation aux cours

- Un.e débutant.e ne peut adhérer à l'association sans s'inscrire simultanément aux cours. L'adhésion à l'association est obligatoire pour toute personne qui suit les cours.
- L'inscription aux cours n'est prise qu'**en couple de danseurs**, avec un partenaire **unique et attiré** (il n'est pas possible de suivre les cours avec un partenaire différent chaque semaine ; un danseur ne peut avoir plusieurs danseuses).
- En cas d'absence **exceptionnelle** de son(a) partenaire habituel(le), la personne suivant le cours pourra inviter une personne adhérente comme partenaire pour le cours, après accord préalable des enseignants. Il.elle devra veiller à ce que le niveau de tango de la personne invitée soit égal ou supérieur au niveau du cours suivi. Il.elle ne règlera aucun surcoût (le cours étant déjà réglé par le forfait de la personne absente). Il.elle ne pourra suivre le cours si il.elle n'a pas ce partenaire occasionnel.
- Toute inscription aux cours est considérée définitive. L'annulation d'une inscription annuelle n'est possible qu'en cas de force majeure (chômage, maladie, décès). L'adhésion reste acquise à l'association.
- Chaque adhérent.e est invité.e au moment de son inscription à situer son niveau à partir des informations fournies sur la fiche des niveaux « Choisir son cours » et les conseils des professeurs.